## Délégation

de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

## DEC110474DR14

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

Le directeur d'unité

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'UMR 5165, intitulée Unité Différenciation Epidermique et Autoimmunité Rhumatoïde, dont le directeur est M. Guy SERRE ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à M. Nicolas BOROT, CR1, Secrétaire général, à l'effet de

signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses

attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la

décision n° 100014DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas BOROT délégation est donnée aux

fins mentionnées à l'article 1er à M. Michel SIMON, DR2, Chef de groupe.

**Article 3** 

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de

directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-

renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Toulouse, le 7 février 2011

Le directeur d'unité,

Pr Guy SERRE

2

